

INFORMATIONS UTILES



<https://www.cnracl.retraites.fr/employeur/prevention-risques-professionnels>

<https://www.espace-droit-prevention.com/>

Contactez-nous

contact-FNP@caissedesdepots.fr

demarche-prevention@caissedesdepots.fr

Pour déclarer vos AT/MP : <https://www.prorisq.org>

bnd@caissedesdepots.fr

FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION

de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Prévention des accidents de service
et des maladies professionnelles



Amélioration
des conditions
de travail

Transitions
professionnelles

L'ACTION DU FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION EN 2023



Mot de la vice-présidente en charge de la commission de l'invalidité et de la prévention

L'année 2023 a confirmé l'appui toujours plus conséquent du FNP de la CNRACL auprès des employeurs territoriaux et hospitaliers se traduisant par un niveau d'accompagnement financier au plus haut de ces dernières années.

Nous avons également poursuivi nos actions vers des domaines prioritaires que ce soit par le lancement d'appels à projets ciblés, la publication d'une recommandation relative aux ATSEM ou encore la diffusion d'un guide relatif à la prévention des risques psycho-sociaux.

D'autre part, nous conservons un appui global à l'ensemble des employeurs et l'actuel programme d'actions est reconduit jusqu'au 31 décembre 2024.

Retrouvez dans cette plaquette les chiffres clés et temps forts de l'activité du FNP en 2023.

Le Fonds national de prévention de la CNRACL a été créé par l'article 31 de la loi 2001-624 du 17 juillet 2001. Placé au sein de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), il est géré par la Caisse des dépôts et consignations. Il s'adresse aux collectivités territoriales, établissements publics de santé et leurs agents.

Instances

Le Conseil d'administration de la CNRACL, appuyé par sa formation spécialisée, la Commission d'invalidité et prévention composée de représentants des employeurs et des affiliés siégeant aux côtés des représentants des ministères de tutelle, fixe la stratégie et les orientations du FNP

Cadre d'intervention

Les modalités d'intervention du FNP de la CNRACL sont définies dans un programme d'actions approuvé par le Conseil d'administration de la CNRACL, après avis des conseils supérieurs des fonctions publiques territoriale et hospitalière

Missions

- L'établissement de statistiques sur les accidents de service et les maladies professionnelles (FPT et FPH)
- L'élaboration d'un programme d'actions
- L'accompagnement des actions de prévention
- L'élaboration de recommandations d'actions

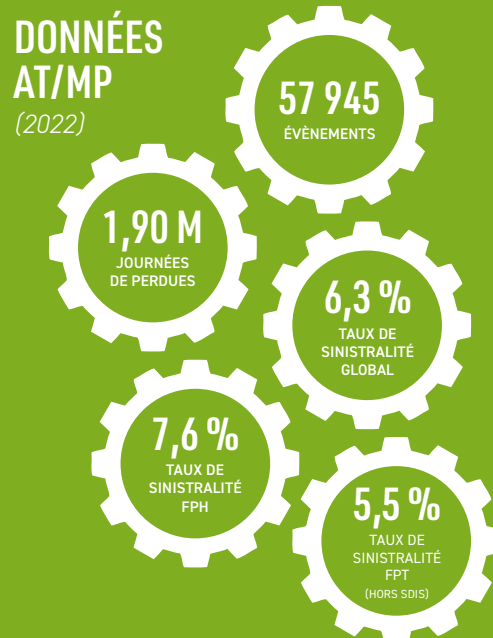
LES TEMPS FORTS

- **Janvier**
Lancement effectif des travaux d'un appel à projets portant sur la prévention des risques des équipes soignantes en milieu hospitalier avec les employeurs
- **Février**
Lancement de deux appels à projets portant sur la prévention des risques professionnels des policiers municipaux et sur la prévention de la désinsertion professionnelle
- **Avril**
Signature d'un partenariat avec l'OPPBTB
- **Mai**
Publication de la recommandation issue de l'appel à projets «Prévenir les risques et améliorer les conditions de travail des ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles)»



- **Juin**
Sélection des projets accompagnés en commun avec l'ANFH dans le cadre du partenariat
- **Septembre**
Organisation d'un webinaire sous forme de table ronde avec le Centre de gestion du Haut-Rhin et la MNT, sur la prévention des risques professionnels des ATSEM
- **Novembre**
Parution d'un guide-outil «Prévenir les risques psycho-sociaux» à destination des collectivités de taille modeste
- **Décembre**
> Prolongation du programme d'actions actuel jusqu'au 31 décembre 2024
> Décision du conseil d'administration de lancer en 2024 une expérimentation relative au remboursement de matériel

STATISTIQUES ET RÉGLEMENTATION



ESPACE DROIT DE LA PRÉVENTION

Le FNP propose un site gratuit dédié à la réglementation en matière de prévention des risques applicable à la fonction publique territoriale et à la fonction publique hospitalière.

- **Veille réglementaire**
Plus de 50 actualités publiées en 2023
- **Fiches pratiques et dossiers**
Organisées autour du droit et de l'organisation de la prévention des risques professionnels, de la prévention des risques professionnels et de la portée des responsabilités administrative, pénale et professionnelle.
> En 2023, 3 nouvelles fiches et 1 nouveau dossier publiés en sus des mises à jour régulières
- **Autres**
3 webinaires relatifs à l'actualité réglementaire en santé et sécurité au travail dans la FPT et la FPH ayant réunis plus de 2 200 participants

CHIFFRES CLÉS


8 676,4 K€
91 employeurs



Versement de
6 470,5 K€
aux employeurs territoriaux et hospitaliers



619,5 K€
engagés pour mise à disposition de prestataires auprès des employeurs.

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER



6 700 K€
appels à projets



1 024,4 K€
pour démarche de prévention



890 K€
pour démarches employeurs issues de partenariat ANFH